Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20261112-202607050050-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2026	**07**	**050**	**050**

MAIRIE DE LOCQUENOLE 29670 Téléphone 02 98 72 21 15 E-mail : mairie@locquenole.fr Département du Finistère Arrondissement de Morlaix	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Le douze novembre deux mille vingt six, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le cinq novembre deux mille vingt six, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal LECOMTE, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)
Nbre de Conseillers en ex : 14 Nbre de Présents : 9 Nbre de votants : 14	Etaient présents : MM Pascal LECOMTE Julien GODEC-DEFRANCE, Gaëlle LE PAGE, Yann GOASGUEN, Florence DIROU, David NEZRI, Loïc BOZEC, Laurence GRAFF, Marcel L'HOSTIS Absents excusés : Barbara GUYADER qui donne procuration à Loïc BOZEC, Aurélie LECOMTE qui donne procuration à Laurence GRAFF, Philipp OERDING qui donne procuration à Florence DIROU, Joëlle HACHEM qui donne procuration à Julien GODEC-DEFRANCE, Catherine AUTRET GUILLERM qui donne procuration à Gaëlle LE PAGE A été élu secrétaire de séance : Marcel L'HOSTIS

➢ TARIFS DE LOCATION SALLE DES FETES

Par délibération en date du 23 septembre dernier, le Conseil municipal a adopté de nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes.

Toutefois, il a été constaté que l'ensemble des tarifs n'avait pas été actualisé dans cette délibération. Afin de garantir une révision cohérente et homogène de la grille tarifaire, il convient donc de procéder à une nouvelle délibération portant sur l'ensemble des tarifs concernés, en intégrant l'augmentation prévue.

Par ailleurs, la Commune prévoit de mettre à disposition des utilisateurs un accès à Internet au sein de la salle des fêtes, grâce à l'installation d'un équipement de connexion par satellite de type Starlink.

Cette nouvelle prestation sera intégrée dans les tarifs de location et entrera en vigueur dès la mise en service effective de cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la nouvelle grille tarifaire de location de la salle des fêtes, intégrant l'actualisation de l'ensemble des tarifs ;

- De préciser que le tarif incluant l'accès à Internet sera applicable à compter de la mise en service effective de l'équipement ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application de ces nouveaux tarifs.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20261112-202607050050-DE

	DUREE DE LA LOCATION	Salle des Fêtes	
		Locquénolésiens	Hors commune
Associations, comités d'entreprise	Week-end (2 jours)	Gratuit	250 euros
Associations, comités d'entreprise	Journée (du lundi au vendredi)	Gratuit	200 euros
Particuliers, entreprises	Week-end (2 jours)	250 euros	450 euros

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

Secrétaire de séance
Marcel L'HOSTIS

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 12 novembre 2026

Le Maire,

Pascal Lecomte

MAIRIE DE LOCQUÉNOLÉ
29 (Finistère)